



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-122

PUBLIÉ LE 12 MAI 2022

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire / Maison d'arrêt de Tarbes

65-2022-05-01-00001 - Délégation de signature (6 pages)

Page 3

Direction de l'administration pénitentiaire

65-2022-05-01-00001

Délégation de signature

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE
Maison d'arrêt de TARBES**

A Tarbes

Le 01/05/2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 234-1 à R. 234-3, R. 234-6, R. 234-14, R. 234-19, R. 234-23, R. 234-29, R. 234-35, R. 234-36, R. 234-39 à R. 234-41 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 07/07/2021 nommant Monsieur Patrice POTIN en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Monsieur Patrice POTIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Aurélie COBOURG, CSP et adjointe au Chef d'établissement à la maison d'arrêt de Tarbes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- présider la commission de discipline et prononcer les sanctions disciplinaires ;
- désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline
- dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tarbes
Le 01/05/2022

Le chef d'établissement,
Patrice POTIN
M. Patrice POTIN
Chef d'établissement
M.A. TARBES



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE
Maison d'arrêt de TARBES**

A Tarbes

Le 01/05/2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 234-1 à R. 234-3, R. 234-6, R. 234-14, R. 234-19, R. 234-23, R. 234-29, R. 234-35, R. 234-36, R. 234-39 à R. 234-41 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 07/07/2021 nommant Monsieur Patrice POTIN en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Monsieur Patrice POTIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à M. Thierry ROLLAND, Capitaine et Chef de détention à la maison d'arrêt de Tarbes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- présider la commission de discipline et prononcer les sanctions disciplinaires ;
- désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline
- dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tarbes
Le 01/05/2022

Le chef d'établissement,
Patrice POTIN

M. Patrice POTIN
Chef d'établissement
M.A. TARBES



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE
Maison d'arrêt de TARBES**

A Tarbes

Le 01/05/2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 234-1 à R. 234-3, R. 234-6, R. 234-14, R. 234-19, R. 234-23, R. 234-29, R. 234-35, R. 234-36, R. 234-39 à R. 234-41 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 07/07/2021 nommant Monsieur Patrice POTIN en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Monsieur Patrice POTIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Me. Mireille JOLY, Capitaine et adjointe au Chef de détention à la maison d'arrêt de Tarbes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- présider la commission de discipline et prononcer les sanctions disciplinaires ;
- désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline
- dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tarbes
Le 01/05/2022

Le chef d'établissement,
Patrice POTIN


M. Patrice POTIN
Chef d'établissement
M.A. TARBES

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE
Maison d'arrêt de TARBES**

A Tarbes

Le 01/05/2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 234-1 et R. 234-19 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 07/07/2021 nommant Monsieur Patrice POTIN en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Monsieur Patrice POTIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRETE :


Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à M. Fabien CALLEBAUT, premier surveillant à la maison d'arrêt de Tarbes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tarbes
Le 01/05/2022

Le chef d'établissement,
Patrice POTIN


M. Patrice POTIN
Chef d'établissement
M.A. TARBES

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE
Maison d'arrêt de TARBES**

A Tarbes

Le 01/05/2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 234-1 et R. 234-19 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 07/07/2021 nommant Monsieur Patrice POTIN en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Monsieur Patrice POTIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie DURIEZ, première surveillante à la maison d'arrêt de Tarbes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tarbes
Le 01/05/2022

Le chef d'établissement,
Patrice POTIN


M. Patrice POTIN
Chef d'établissement
M.A. TARBES


**Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE
Maison d'arrêt de TARBES**

A Tarbes

Le 01/05/2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 234-1 et R. 234-19 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 07/07/2021 nommant Monsieur Patrice POTIN en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Monsieur Patrice POTIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à M. Kévin PITOU, premier surveillant à la maison d'arrêt de Tarbes, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tarbes
Le 01/05/2022

Le chef d'établissement,
Patrice POTIN


M. Patrice POTIN
Chef d'établissement
M.A. TARBES
